



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un crématorium sur la commune de Thionville.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville de Thionville

Raison sociale

N° SIRET

2 1 5 7 0 6 7 2 2 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

CUNY

Prénom(s)

Pierre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
48. Crématoriums	Le crématorium sera implanté à Thionville, ch. des Déportés et des Résistants, sur une portion de la parcelle section 47-219, aujourd'hui occupée par la société Transdev comme parking pour ses bus. La surface du terrain est de 5000m ² . Le projet prévoit 2000 m ² de SU à créer, soit environ 1 760 m ² de SDP, hors parkings. L'emprise en sol est de 2 367 m ² . L'emprise des parkings est de 475m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un seul bâtiment comprenant le crématorium et le funérarium complétés de l'ensemble des locaux nécessaires à ces activités :

- les salles de cérémonie et salons funéraires,
- l'accueil commun et espaces d'attentes respectifs à ces deux activités, sanitaires accessibles au public,
- les locaux spécifiques dédiés : condouloir, salle de visionnage, salon d'accueil des familles,
- les locaux techniques nécessaires aux deux activités : local scanner, chambres froides, salles de préparation, stockage des urnes, salles des fours et local filtration,
- les locaux techniques de fonctionnement du site : TGBT, informatique, chaufferie, local poubelles,
- les bureaux occupés par le personnel, salle de réunion, vestiaires,
- des voies d'accès publiques et techniques.
- un parking public de 23 places, un parking personnel de 10 places et celui des opérateurs funéraires de 5 places.
- un jardin d'accueil, et les jardins des salles de cérémonie.

Le site est actuellement utilisé comme dépôt de bus. Des bâtiments de type construction légère (modulaires et auvent métallique) devront être démolis et l'enrobé déposé.

Voir Annexe A (mémoire architectural et technique) et ANNEXE 4 (plan du projet).

4.2 Objectifs du projet

Si en 2010, les crémations représentaient près d'un tiers des cérémonies funéraires à l'échelle nationale, elles dépassent aujourd'hui les 40% et devraient être majoritaires par rapport aux inhumations d'ici 2030.

Face à ces nouveaux comportements, les collectivités locales sont tenues de faire évoluer leurs cimetières afin d'offrir des espaces cinéraires adaptés aux attentes de leurs administrés. Cette hausse de la demande est encore plus forte à Thionville où la crémation représente plus de 60% des cérémonies.

La commune de Thionville dispose d'ores et déjà d'un crématorium municipal, mais il est arrivé à saturation. La mairie souhaite donc, au vu de l'augmentation de la demande, renforcer ce service.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet fait l'objet d'un marché global de performance (MGP). Le présent formulaire de cas pas cas est établi sur la base des études au niveau APS.

Le planning dans les grandes lignes est le suivant:

- obtention du PC : 11/2023.
- démarrage des travaux : 07/2024
- Fin des travaux : 03/2025

Les travaux respecteront la charte "Chantier à faibles nuisances" (voir Annexe B). Cette charte, co-signée par les entreprises, a une valeur contractuelle. Elle présente les objectifs imposés en matière de gestion de chantier : limitation des volumes et quantités, modalités de la collecte des déchets, valorisation des déchets de chantier, gestion des déchets et produits dangereux. Elle fixe les objectifs pour limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier et sur la santé des ouvriers, limiter les pollutions de proximité lors du chantier, la quantité de déchets de chantier mis en décharge ainsi que les consommations de ressources en eau, en énergie et également de la terre de l'excavation.

Elle permet enfin de sensibiliser les acteurs au respect de l'environnement.

Dans le cadre spécifique de l'opération, une démarche environnementale a été mise en place au sein du groupement depuis le démarrage du projet. La bonne conduite de la phase chantier et de la gestion des problématiques environnementales est donc primordiale pour l'opération. Le projet se situe à proximité directe du Cimetière Communal, par conséquent, le caractère apaisé des lieux doit être maintenu durant la phase de travaux. Voir Annexe B.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le crématorium aura une activité moyenne annuelle de 2700 crémations l'année 1 avec un objectif de 3000 crémations pour l'année 10. On suppose la présence d'une trentaine de proches en moyenne par crémation. L'activité journalière sera comprise entre 10 et 12 crémations. L'établissement sera ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 14H00 à 18H00 et le samedi de 8H30 à 12H30.

23 places de stationnement seront disponibles pour le public.

Au niveau de l'accès à la parcelle : Les entrées et sorties se feront sur le ch. des Déportés et Résistants. L'accès du public (piéton et véhicules) sera dissocié de celui des véhicules de service, des employés et des cercueils. La gestion et le fonctionnement du crématorium s'effectuera en régie municipale, par le Centre funéraire de Thionville.

Le crématorium comprendra 3 four, installé dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de récupération et de traitement, conditionnement. Des installations de filtration des rejets atmosphériques, répondant aux normes en vigueur, seront installées dans la partie technique. Un système de récupération de chaleur permettra le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment.

Le four répond aux prescriptions du CGCT (combustion et postcombustion, gaz de combustion portés à 850 °C et avec au moins 6% d'oxygène durant 2 s, ...) et est équipé d'un filtre de traitement des gaz de combustion assurant le respect des valeurs limites de rejet fixées dans l'arrêté du 28 janvier 2010. Un contrat de maintenance sera souscrit auprès du fournisseur du four ainsi que des mesures des rejets gazeux.

Voir ANNEXE D : bilan énergétique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation au titre de l'article L2223-40 du code général des collectivités territoriales pour la création d'un crématorium (arrêté préfectoral après avis de la commission départementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques).

Le projet est soumis au permis de construire au titre L et R 421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain :	5000 m ²
SDP du bâtiment :	1760 m ²
Superficie des voiries en enrobé :	960 m ²
Superficie des stationnements :	475 m ²
Superficie des espaces verts et revêtements perméables :	1100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : Chemin des Déportés et Résistants

Lieu-dit :

Localité : Thionville

Code postal : 5 7 1 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6 ° 1 7 ' 5 0 " 5 Lat. : 4 9 ° 3 7 ' 0 4 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuvé en décembre 2013. le projet est classé en zone UE (voir ANNEXE C : documents réglementaires).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche "Forêt de Thionville" (410030473) se situe à 1,2 km du projet. La ZNIEFF de type 2 la plus proche " Arc Mosellan" (410010375) se situe à 6 km du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche -"Ruisseau de Saulny", FR3801060 - se situe environ 25 km du site de projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le centre urbain dense de Thionville. Le PNR le plus proche - "Lorraine" FR8000020 - se situe environ 30 km du site de projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Thionville est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. La carte des bruits routiers indique que le site de projet connaît un niveau de bruit inférieur à 45 dB(A). Il est en revanche concerné par le bruit ferroviaire à hauteur de 60 à 65 dB(A). Le bruit moyen lié aux installations industrielles est inférieur à 45 dB (A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs monuments historiques sont inscrits ou classés à Thionville mais le site de projet ne se situe dans aucun périmètre de protection. Voir ANNEXE C.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation (SAGE Bassin Ferrifère/SDAGE Rhin-Meuse 22-27). Cependant l'ensemble de la zone est classé en zone potentiellement humide de niveau Moyen (DREAL) Les investigations ont identifié 1 espèce potentiellement indicatrice de ZH, la Renouée à feuille de patiente, mais elle est assez ubiquiste. Des sondages pédologiques pourront confirmer l'absence de zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRi classe le projet partiellement en zone orange, qui correspond au risque inondation dans les zones urbaines . Les constructions y sont autorisées sous réserve de respecter certaines conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi approuvé le 20 avril 2003 (voir ANNEXE C). Pas de PPRT sur la commune de Thionville.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un SIS recensé à 400 m du site de projet (ICPE pour une ancienne activité de laminage et de traitement de surface des métaux). 5 sites industriels Basias dans un rayon entre 250 et 500 m autour du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir ANNEXE C.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est à 14 km du site natura 2000 le plus proche : ZSC Pelouses et rochers du pays de Sierck, FR4100167. Voir ANNEXE 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est à 500 m du site classé le plus proche : Parc du château de la Grange. Voir ANNEXE C.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact négligeable. L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel). La consommation d'eau de ville sera limitée aux sanitaires du personnel et du public. estimée à quelques m ³ par jour.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact modéré. Aucune démolition n'est prévue dans le marché (l'enrobé du parking actuel sera déposé par le maître d'ouvrage au préalable). Le projet prévoit environ 200 m ³ d'excavation, dont une partie pourra être réutilisée sur place pour les remblais de fondation après analyse des terres.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact modéré. Le type et la quantité des matériaux n'est pas encore arrêté.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce stade du projet, les sources d'approvisionnement ne peuvent être connues mais le projet privilégiera des matériaux et des fournisseurs locaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact nul.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude faune flore a été réalisée par le BE Auddicé pour le projet. Voir ANNEXE E. Synthèse des enjeux bruts (les mesures ERC envisagées sont décrites plus loin) : - très faibles à faibles pour le parking et les pelouses. - modérés pour la haie d'espèces non indigènes et la friche, susceptibles d'héberger des espèces patrimoniales d'oiseaux mais dégradées par de nombreuses espèces exotiques envahissantes. - forts pour la haie d'espèces indigènes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul. Aucun site Natura 2000 n'est présent au sein de l'aire d'étude éloignée. Le site le plus proche se situe à plus de 5 km de la zone de projet. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Pelouse et rochers du pays de Sierck". Le projet n'est donc pas susceptible d'occasionner un impact sur un habitat/une espèce d'un site Natura 2000. Voir ANNEXE E.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul. La parcelle est actuellement entièrement artificialisée (hormis la haie en fond de parcelle qui sera conservée). Le projet prévoit par ailleurs la création de 1100 m ² d'espaces verts. Voir ANNEXE 3 (photographies du site) et ANNEXE 4 (plan du projet)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul. Absence de PPRT. 5 sites industriels Basias sont localisés dans un rayon entre 250 et 500 m autour du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact faible. Le projet est situé partiellement en zone orange du PPRI de Thionville. La cote du plancher du premier niveau aménageable doit être supérieur à la cote de référence. Les cotes de référence des plus hautes eaux de la carte d'aléa du CEREMA à considérer sont 153.82 NGF et 153.89 NGF. Afin de satisfaire au processus des demandes d'urbanisme, il est prescrit de retenir ces cotes augmentées de 30cm. Le bâtiment sera implanté à la cote de 154.40 NGF.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul. Les émissions atmosphériques engendrées par le projet respectent les recommandations des autorités sanitaires et ne présentent donc pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact faible. Le trafic engendré par le crématorium sera faible (personnels et visiteurs). Avec un maximum de 12 crémations/jour, on estime le trafic automobile à 150 voitures, réparties de 8h30 à 18h. L'impact sur le trafic routier sera négligeable. Les aménagements prévus garantissent le stationnement à l'intérieur de la parcelle et n'entraîneront donc aucun stationnement gênant sur la chaussée.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une notice acoustique a été rédigée. Elle fixe à 38 dB(A) les limites de niveaux de bruits dans le bâtiment. Voir Annexe B: programme environnemental, dont notice acoustique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte de bruit classe le site en zone orange pour les nuisances ferroviaires (60 à 65 dB(A)). l'impact sera néanmoins négligeable à l'intérieur du bâtiment.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement de l'installation n'engendrera pas d'odeurs, du fait des paramètres de combustion et du traitement des gaz de combustion.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des périodes de chantier (impact temporaire), le crématorium ne générera pas de vibrations. La notice acoustique prévoit des traitements par plots antivibratoires (voir ANNEXE B).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En période de chantier : impact temporaire faible. En exploitation : Le crématorium fermera à 18h, l'impact sera négligeable. L'éclairage extérieur sera commandé par interrupteur crépusculaire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions correspondantes à un site en milieu urbain (éclairage public).
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les surfaces de pleine terre et toiture végétalisée sont maximisées afin d'obtenir un coefficient de ruissellement de 0,58<0,6. Les eaux pluviales seront gérées pour une pluie vicennale. Impact faible.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie sera gérée dans les jardins en creux de l'aménagement paysager et le reste par un ouvrage de rétention-infiltration enterrée (106m3) avec d'un rejet à débit limité de 2L/ha/s. Voir ANNEXE B.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effluents domestiques évalués à une dizaine d'équivalent-habitants. Les eaux usées seront collectées et traitées via le réseau d'assainissement public, jusqu'à la STEP. Impact négligeable.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier: un SOGED sera finalisé en phase de préparation du chantier (voir ANNEXE B). Impact négligeable. Phase exploitation : L'épuration des fumées génère des résidus d'épuration (code déchet 19 01 05*), qui constituent des déchets dangereux. Ces déchets, collectés depuis le filtre vers un fût métallique, seront évacués pour traitement de stabilisation et enfouissement externe dans un centre spécifique. Un bordereau de suivi de déchets sera établi. Impact négligeable.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection. Le parti architectural, les espaces verts, la toiture végétalisée assurent l'intégration paysagère du projet. Voir ANNEXE 5 : plan des abords.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est prévu dans un quartier mixte activités-habitat, en mitoyenneté avec le cimetière, et à proximité du funérarium existant (7 rue du souvenir français). Voir ANNEXE 5 : plan des abords.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les impacts du projet phase chantier seront temporaires. Ils seront limités à travers la charte chantier à faibles nuisances (traitement des déchets, limitation des nuisances sonores...), cf ANNEXE B.

Le projet est prévu sur un site actuellement totalement artificialisé (parcelle en enrobé sur toute la surface, voir ANNEXE 2). En créant 1100 m² d'espaces verts et en prévoyant une toiture végétalisée, il permet donc d'améliorer la gestion et l'infiltration des eaux pluviales.

Le détail de la conception du four, et du traitement des gaz de combustion, est donné en annexe D.

Un système de filtration permettra de réduire les concentrations de polluants des fumées de crémation rejetées dans l'atmosphère, permettant des rejets conformes à la réglementation.

Le système de récupération de la chaleur permet le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment, et donc une économie d'énergie.

Concernant les nuisances sonores, le site cessera de fonctionner à 18h30 en semaine, et se situe à plu de 300 m des premières habitations.

Concernant plus précisément la biodiversité, les impacts bruts sur la flore et les habitats sont qualifiés de très faible et non significatifs, et de faible sur la faune. le projet présente également plusieurs impacts positifs.: toiture végétalisée et parking enherbé. Les mesures proposées sont de deux ordres : évitement et réduction.

- Adapter les emprises du projet : conservation d'habitat d'enjeux forts (haie d'espèces indigènes)
- Adapter les périodes de travaux sur l'année
- Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes
- Limiter les impacts liés à la circulation d'engins de chantier
- Favoriser l'usage de plantes locales et interdire l'utilisation de plantes exotiques envahissantes
- Renforcer le réseau de haies.

(cf ANNEXE E).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le respect des exigences réglementaires sur la conception des installations et le rejet des gaz de combustion, la taille réduite du projet, le choix du site en zone peu habitée et sans richesse naturelle particulière, les aménagements architecturaux et paysagers, notamment la toiture végétalisée et les espaces verts, la gestion des eaux pluviales, assurent la maîtrise des incidences sur l'environnement.

Les impacts résiduels sur la flore, les habitat et la faune, après application de la séquence ERC, sont qualifiés de très faible et non significatif.

Le projet a des impacts négligeables dans son ensemble, et répond à un besoin identifié. Une évaluation environnementale n'est ainsi, à notre avis, pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe A : Mémoire architectural et technique	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe B : Programme environnemental, dont charte chantier faibles nuisances	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe C : documents réglementaires (PLU et PPRi)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe D : Bilan énergétique et descriptif de récupération d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe E : Étude faune flore, prédiagnostic écologique	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

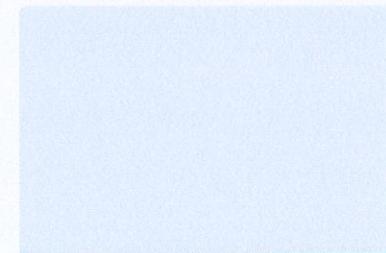
Nom SCHNEIDER

Prénom Brigitte

Qualité du signataire Adjointe Déléguée

À THIONVILLE

Fait le 05/09/2023



Signature du (des) demandeur(s)